



COMPTE RENDU Commission « Environnement » du 10 AVRIL 2013

Présents

Guillaume	ARNAULD des LIONS	FIN
Pierre	BARBLEU	APER
Cyrille-Robert	BROUX	DAM / MNP
Antidia	CITORES	Surfrider
Mireille	DENÉCHAUD	UNAN
Jacques	DUSSOL	ECONAV
Jean-Pierre	GLASSER	« LES GLENANS »
Philippe	GRAND	UNAN
Gilbert	LE CORRE	FFPP
Élodie	MARTINIE-COUSTY	FNE
Antoine	PICHON	CSNPSN
Claude	RIVARD	STW
Christian	SAINT-JALMES	FNPPSF
Guy	SALLENAVE	FFV
Marcel	VAISBROIT	FFM
Bernard	VIBERT	UNAN
Michel	WEPPE	ANPEI

Excusés

Philippe	BOËNNEC	Personnalité qualifiée
Sophie	BOYER	FNH
Guy	DAHER	Personnalité qualifiée
Alain	GARCIA	UNAN
Thomas	JOLY	F3E
Christophe	LINO	ENVSN
Francis	MERLO	FFESSM
Bertrand	MOQUAY	Personnalité qualifiée - APPA

La matinée est réservée, conformément à l'ordre du jour à la présentation par le secrétaire général adjoint de la FIN, Guillaume ARNAULD des LIONS du projet d'éco-conception des bateaux porté par celle-ci et intitulé FINECO

Le document en annexe 1 détaille cette présentation élargie à une actualité de la FIN.

Plusieurs sujets font l'objet d'échanges approfondis comme le constat partagé d'une réelle prise de conscience depuis ces dernières années par tous les acteurs de l'importance des éco-systèmes marins et de leur préservation, d'une forte évolution des comportements ainsi que des pratiques des opérateurs (ports de plaisance, collectivités publiques, centres de formation, fédérations sportives, associations de plaisanciers, ONG ...).

Deux sujets sont abordés avant les échanges de l'après-midi car ils semblent importants aux yeux de tous les participants :

- les anti-fouling appliqués sur les coques ;
- le carénage des coques de bateaux.

Le constat est qu'il convient de faire porter l'effort sur une clarification des produits : l'évolution des réglementations en cours sur l'affichage (+ la directive « Biocides ») sera utile à ce titre.

En effet, il existe un problème d'information de l'utilisation sur l'altérité à l'environnement ou l'innocuité sur celui-ci des produits mis à la vente.

Les fédérations d'association de plaisanciers remarquent que ce qui intéresse les propriétaires c'est l'efficacité et le coût des produits. Il existe une part des plaisanciers qui fabriquent eux-mêmes leur anti-fouling.

Il est observé que pour les détergents là aussi un problème de « lisibilité » existait compte tenu du trop grand nombre de label et de produits (bio-dégradable ou non) existant sur le marché.

Une recommandation actuelle de la FIN est de retenir l'éco-label européen ou le label « Eco-Cert ». En tout cas, plus aucune surface de vente dans l'enceinte des ports de plaisance ne devrait proposer des produits non bio-dégradables (éliminé en 28 jours au plus).

Pour le carénage, le représentant de la FFPP fait observer que les professionnels qui ne disposeraient pas en interne d'aire de carénage peuvent faire appel (et ne se privent pas d'utiliser) aux aires de carénage des ports de plaisance, équipements publics réalisés avec l'appui des collectivités ou de l'agence de l'eau compétente et mise à disposition par les gestionnaires.

Le représentant de la FIN rappelle le dispositif « Vague Bleue » mis en place avec la chambre des métiers de Bretagne et l'appui de l'Agence de l'Eau « Bretagne-Pays-de-Loire », pour l'aide à l'installation de telles aires pour les professionnels.

Une telle démarche devait être recherchée sur tous les littoraux avec l'appui des Agences de bassin correspondantes.

Le représentant de l'ANPEI, très intéressé par ces développements que les plaisanciers en eaux intérieures ne connaissent pas, considère que en ce qui concerne le fluvial, il existe un vrai problème de rejet des eaux usées dans les fleuves et canaux. Compte tenu de l'habitat sur les bateaux fluviaux, ce sujet devrait être pris en charge par VNF et les acteurs du secteur (la FFPP a un représentant des ports de plaisance fluviaux et lacustres, M. Patrick BEAUVAIS).

A l'issue de la présentation du projet FINECO porté par la FIN, le président d'ECONAV, Jacques DUSSOL, apporte des précisions sur la démarche antérieure similaire entreprise par son association avec l'appui de la Région Bretagne et signale l'entrée dans la phase active avec la signature d'une convention avec la chambre des métiers de Bretagne qui utilise le label « Vague Bleue » ajoutant une nouvelle marque régionale : « Vague Bleue Eco-conception ». En effet, la grille d'analyse et le cahier des charges avaient déjà été réalisés par ECONAV qui passe avec les chambres des métiers dans une phase de valorisation des ACV (analyse de cycle de vie) des produits pour différents PME/chantiers concernés.

Les membres de la Commission conscients de l'intérêt porté par les professionnels sur ce sujet de l'écoconception se félicitent de ces initiatives qui font des constructeurs (et de leur organisation) un leader en Europe sur ce sujet. Certains considèrent qu'il eût été probablement préférable d'unir les forces et de ne promouvoir qu'une seule et même démarche d'éco-conception.

Après l'arrivée de la présidente de la commission Mireille DENECHAUD, l'après-midi est consacrée à la révision des recommandations établies dans les 2 derniers rapports du CSNPSN réalisés en 2007 et 2009.

Un tableau des recommandations suivies ou non d'effet est proposé en annexe, par destinataires de ces recommandations, comme l'avait été rédigé le double rapport.

Plusieurs échanges fournis sur certains points des rapports, comme les recommandations sur les VNM qui ne correspondent plus aux pratiques existantes selon le représentant de la FFM, ou l'efficacité des peintures anti-fouling et des aires de carénages font l'objet de contributions spécifiques jointes en annexe ou dont il sera discuté lors de la prochaine réunion du mois de mai.

Sur les VNM, la représentante de FNE rappelle l'engagement N° 57 C du Grenelle de la Mer (intervenu après la rédaction des deux rapports « Nautisme et Environnement ») et relance l'idée de « Stade nautique » dédiés à cette activité.

Michel WEPPE, pour l'ANPEI fait état de l'enquête réalisée auprès de leurs membres (1079 Adhérents) en mars 2013 au sujet des équipements du traitement des eaux usées dans les bateaux fluviaux (jointe en annexe).

La présidente propose que les recommandations soient à l'avenir classées par thématique pour définir les sujets prioritaires sur lesquels faire porter les efforts des acteurs ; la liste des sujets prioritaires est également présentée en annexe avec les observations pour chaque thème.

La réunion se termine à 17h00.

La prochaine réunion de la Commission « Environnement » se tiendra au CSNPSN le mercredi 29 mai à 10h30 selon le même schéma : Etude d'un sujet spécifique le matin et travaux sur les recommandations « prioritaires » l'après-midi.



Antoine PICHON

